

**LABORATOIRE SAUR
REGION SUD**

Nîmes, le : 01/06/2015



RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire agréé par le Ministère chargé de
l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11

SAUR
Commune de LAURENS
429, rue Charles Nungesser
ZAC Frejorgues Ouest

Dossier N° : 6302340502-150423-2198
Echantillon N° : 20150423-05421
Produit : Effluent brut entree station
Client/Origine : Commune de LAURENS
Bulletin N° 150505825-2 Page : 1 sur 2
Code MIRE : 3405020200150001

34130 Mauguio

Date de reception	23/04/2015	Motif de prelevement	Autosurveillance officielle
Heure de reception	15:00	Point de prelevement	A3 Entrée station
Date de prelevement	21/04/2015	Methode de	24 Heures
Heure de prelevement		Flaconnage	saur
Preleve par	Le Client		
Lieu de prelevement	Step de Laurens	Volume/Jour en m3	

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	Limite de qualité	Référence de qualité	METHODE	Date début analyse
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Charge Brute Pollution Organique	52.4	Kg de DBO5/j	120		INTERNE	27/04/15
Température de l'échantillon à réception	8.0	°C			THERMO IR	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Température de l'eau à la mesure du pH	16.7	°C			THERMOMETRIE	23/04/15
* PH	8.0	Unites pH			NF EN ISO 10523	23/04/15
MESURE TERRAIN PAR CLIENT						
VOLUME JOURNALIER	647.0	M3/j				
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
* AZOTE AMMONIACAL (N de NH4+)	23.0	mg N/l			NF T 90-015-1	24/04/15
* AZOTE KJELDAHL (EN N)	34.0	mg N/l			NF EN 25663	24/04/15
* PHOSPHORE TOTAL (EN P)	3.60	mg P/l			NFENISO 15681-2	24/04/15
AZOTE GLOBAL	34.0	mg N/l				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
* DBO _n (avec ATU)	81	mg O2/l			NF EN 1899-1	24/04/15
* DCO	284	mg O2/l			NF T 90-101	23/04/15
* M.E.S. (Filtre Whatman GF/C)	150	mg/l			NF EN 872	23/04/15



Dossier N° :	6302340502-150423-2198
Echantillon N° :	20150423-05421
Produit :	Effluent brut entree station
Cilent/ Origine	Commune de LAURENS
Bulletin N°	150505825-2 Page : 2 sur 2

de qualité	Référence de qualité
------------	-------------------------

*Commentaire : n=5 jours, ce qui represente le nombre de jours d'incubation de la DBO.
Flacon échantillonné et acidifié au laboratoire pour le(s) paramètre(s) suivant(s): PT, NH4, NTK.*

Destinataires : Commune de LAURENS

Christelle FERON

Chef de Laboratoire

Date de validation : 01/06/2015

Date d'expédition : 01/06/2015

- Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets soumis à analyses.
- Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Les résultats ne peuvent être exploités de manière fiable que si la conservation des échantillons avant leur arrivée au laboratoire correspond aux indications fournies dans notre catalogue.
- La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du Laboratoire.
- L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole * (portée disponible sur www.cofrac.fr Accréditation n°1-1052)
- Les limites et les références de qualité renseignées sur le rapport d'essai correspondent au code de la santé publique.



**LABORATOIRE SAUR
REGION SUD**

Nîmes, le : 06/05/2015



RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire agréé par le Ministère chargé de
l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11

SAUR
Commune de LAURENS
429, rue Charles Nungesser
ZAC Frejorgues Ouest

34130 Mauguio

Dossier N° :	6302340502-150423-2198
Echantillon N° :	20150423-05422
Produit :	effluent traite
Client/Origine :	Commune de LAURENS
Bulletin N°	150505855 Page : 1 sur 2
Code MIRE :	3405020200150002

Date de reception	23/04/2015	Motif de prelevement	Autosurveillance officielle
Heure de reception	15:00	Point de prelevement	A4 Sortie station
Date de prelevement	21/04/2015	Methode de	24 Heures
Heure de prelevement		Temperature in situ	saur
Preleve par	Le Client	pH In situ	
Lieu de prelevement	Step de Laurens	Volume/Jour en m3	

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	Limite de qualité	Référence de qualité	METHODE	Date début analyse
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'échantillon à réception	8.0	°C			THERMO IR	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Température de l'eau à la mesure du pH	16.3	°C			THERMOMETRIE	23/04/15
* PH	8.2	Unites pH			NF EN ISO 10523	23/04/15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
* AZOTE AMMONIACAL (N de NH4+)	34.8	mg N/l			NF T 90-015-1	24/04/15
* AZOTE NITRIQUE (N de NO3)	0.39	mg N/l			NF EN ISO 13395	28/04/15
* AZOTE NITREUX (N de NO2)	0.84	mg N/l			NF EN ISO 13395	28/04/15
* AZOTE KJELDAHL (EN N)	43.7	mg N/l			NF EN 25663	24/04/15
* PHOSPHORE TOTAL (EN P)	6.10	mg P/l			NFENISO 15681-2	24/04/15
AZOTE GLOBAL	44.9	mg N/l				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
* DBO _n (avec ATU)	44	mg O ₂ /l	25		NF EN 1899-1	24/04/15
* DCO	133	mg O ₂ /l	125		NF T 90-101	23/04/15
* M.E.S. (Filtre Whatman GF/C)	28	mg/l	85		NF EN 872	23/04/15



Dossier N° :	6302340502-150423-2198	
Echantillon N° :	20150423-05422	
Produit :	effluent traite	
Client/ Origine	Commune de LAURENS	
Bulletin N°	150505855	Page : 2 sur 2

de qualité	Référence de qualité
------------	-------------------------

*Commentaire : Flacon échantillonné et congelé pour le (s) paramètre(s) suivant(s): NO3 NO2
Flacon échantillonné et acidifié au laboratoire pour le(s) paramètre(s) suivant(s): PT, NH4, NTK.
Analyse réalisée sur l'échantillon congelé conformément à la norme EN 1899.
n=5 jours, ce qui représente le nombre de jours d'incubation de la DBO.*

Destinataires : Commune de LAURENS

Christelle FERON
Chef de Laboratoire

Date de validation : 06/05/2015

Date d'expédition : 06/05/2015

- Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets soumis à analyses.
- Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les Incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Les résultats ne peuvent être exploités de manière fiable que si la conservation des échantillons avant leur arrivée au laboratoire correspond aux Indications fournies dans notre catalogue.
- La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du Laboratoire.
- L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole * (portée disponible sur www.cofrac.fr Accréditation n°1-1052)
- Les limites et les références de qualité renseignées sur le rapport d'essai correspondent au code de la santé publique.